



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING et Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI.

Absent ayant donné pouvoir : Marie DAVERDON

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05 – M. le Maire indique que M. Jean-Baptiste MICHEL a prévenu qu'il serait en retard.

Arrivée de M. Jean Baptiste MICHEL à 19h42

Mme Mélissa PARISOT est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS PRÉCÉDENTS

M. le Maire demande si l'assemblée approuve les comptes rendus des conseils municipaux précédents :
Les comptes rendus conseils municipaux précédents sont approuvé à l'unanimité des présents.

DÉLIBÉRATION RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL SPL-XDEMAT

M. le Maire rappelle que chaque année, la société doit se réunir pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat. Lors de cette réunion, il a été examiné la répartition du capital social suite aux entrées et sorties intervenues depuis la dernière assemblée. Depuis le premier semestre 2021, 330 actions ont été vendues et 6 actionnaires sont partis. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT telle que présentée dans les documents joints à la convocation.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. le Maire explique à l'assemblée que la trésorerie nous a fait savoir qu'il y avait un déséquilibre au compte 2804121 – chap 040, sur les opérations d'amortissement, à savoir : dépense de fonctionnement de 3745€ et recette d'investissement de 3744,69€, soit un déséquilibre de 0,31 cts. Il s'agit d'une subvention d'investissement que doit être obligatoirement amortie sur une durée maximale de 5 ans. Cette subvention est de 9361,74€ et correspond à aux travaux d'éclairage public dans les rues de St Rémy, ruelle de France et la place de l'église en 2019. Les dépenses amorties sur 5 ans représentent 1872,34€/an.

La somme de 3745€ représente les années 2021 et 2022.

M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 9 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

DÉLIBÉRATION CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA RD3

M. le Maire propose de passer au point suivant en attendant l'arrivée de M. Jean-Baptiste MICHEL.

POINTS DIVERS

M. le Maire aborde différents points :

- Eglise : le vitrail au-dessus de la grande porte a été abîmé par la grêle, la Communauté de communes de Suippes ayant la compétence du bâtiment, elle va mandater un expert qui fera intervenir un maître verrier. Les travaux seront réalisés après réception de devis et accord de l'assurance. Une protection sera installée afin d'éviter d'éventuels nouveaux dégâts.

- Lotissement : 3 terrains sont vendus, des travaux de terrassement sont en cours sur 2 parcelles. Un coffret électrique a d'ailleurs été cassé par l'entreprise de terrassement, M. le Maire se charge de lui signaler ce fait pour réparation. Le 3^e terrain fait l'objet d'un report de signature, l'acquéreur étant à l'étranger (OPEX).

Il y a eu des demandes de renseignements pour d'autres terrains, mais rien de concret.

M. Florian LE ROUX rappelle que pour l'achat d'un terrain, un permis de construire valable est obligatoire.

- Citerne incendie : La personne chargée du dossier a pris du retard, la commande n'a pas été passée malgré le retour du SDIS en janvier 2022. Les travaux doivent normalement débiter mi-juin, dans le contexte actuel, le devis a été actualisé, et a augmenté de plus de 15 000 € HT.

M. le Maire indique qu'il a envoyé un mail à la communauté de communes signalant que cette situation était inadmissible, que la commune allait devoir supporter un surcoût de plus de 15 000€ à cause du manque de suivi du dossier, et demande une répartition dudit coût entre la communauté de communes et la commune.

La pose est obligatoire pour la défense incendie des maisons du lotissement.

- Cimetière : une consultation est lancée pour assainir les murs de l'église, la pose de drains pour l'évacuation des eaux pluviales est prévue. L'accès PMR de l'église est une compétence de la communauté de communes, des travaux de peinture sur la partie goudronnée devant l'entrée seront réalisés en fin d'année.

Une livraison du sédum aura lieu la semaine prochaine, afin d'achever l'expérimentation pour éviter les traitements et l'entretien. Moins de temps est passé à arracher l'herbe qui pousse, mais cependant les habitants apportent un retour mitigé sur l'aspect du Sédum.

- RD3 : la signalisation horizontale a été réalisée (bandes stop et passages piétons), certaines bandes sont déjà noircies par les pneus de camions lors de manœuvres.

M. le Maire rappelle que le panneau « interdiction de tourner à gauche » à l'entrée du village a disparu depuis les travaux d'enduisage, les camions et voitures coupent la route au lieu de prendre la voie de dégagement pour tourner à gauche. Renseignements pris auprès de la CIP, il s'avère que celui-ci n'est pas obligatoire puisqu'il y a une voie de dégagement. De plus, la politique des services du département est d'épurer les panneaux d'entrée de ville pour ne pas « polluer » la vision et l'attention des conducteurs.

Il serait possible de déplacer le panneau d'entrée de ville vers Châlons en Champagne, et de poser un panneau « interdiction de tourner à gauche » à la charge de la commune.

M. Florian LE ROUX précise qu'il y aurait l'entretien de la partie enherbée ajoutée à la charge de la commune.

M. le Maire acquiesce.

- Rationalisation des captages : il est prévu de raccorder les puits de captage de la communauté de communes entre eux, si certains étaient pollués, il y aurait une intercirculation entre les communes. Tilloy et Bellay ne fait pas partie du projet de rationalisation de Suippes, la solution d'une interconnexion avec la ressource de Somme Vesle semble plus appropriée et plus pérenne selon le service environnement de la communauté de communes de Suippes.

M. Florian LE ROUX trouve dommage ce raccordement en sachant que l'eau est de moins bonne qualité sur le captage de Somme-Vesle. M. le maire répond qu'ils ont une usine de traitement des eaux et ce raccordement est la meilleure solution en terme de sécurisation.

M. Olivier RAGOULLIAUX demande s'il est possible de faire le forcing sur Suippes pour y être raccordé.

M. le Maire répond que non.

M. Florian LE ROUX précise que la qualité de l'eau n'évoluera pas sur le captage de Somme-Vesle puisque c'est sur une zone d'une ancienne décharge, et trouve dommage de s'obstiner de la sorte et de laisser faire. De plus, la commune de Tilloy et Bellay va participer au remboursement de l'emprunt contracté par la communauté de communes de Suippes pour la rationalisation alors que le village ne sera pas relié.

M. le Maire explique que c'est le bureau d'étude qui décide d'un point de vue technique, mais qu'il est éventuellement possible d'écrire un courrier pour donner notre position à la communauté de communes.

M. Christophe TESTI dit que ce qui le gêne le plus c'est l'eau qui est de moins bonne qualité. Est-ce qu'il serait possible d'inclure une clause juridique pour acter des analyses régulières ou émettre des réserves dans la convention qui sera signée ?

M. le Maire explique que les analyses sur Somme-Vesle sont faites régulièrement par l'ARS et que tout est bon après traitement. Il rappelle que pour l'instant, il n'est pas question d'abandonner le captage du village et que tout cela ne serait opérationnel que si notre captage rencontrait des problèmes.

M. Florian LE ROUX indique que des analyses sont réalisées 2 fois par an en amont du captage de Somme-Vesle.

M. le Maire ajoute que ces analyses ne sont pas représentatives puisque le piézomètre est à son sens mal positionné. Il dit avoir fait part de cette réflexion lors des réunions avec les services de l'état.

- CCAS : M. Christophe TESTI explique à l'assemblée que le repas des anciens va dorénavant s'appeler le repas du CCAS. Le prochain aura lieu le 1^{er} octobre 2022, il sera servi à table avec une animation.

Les colis de Noël seront confectionnés à partir de produits locaux.

Un flyer d'informations va être distribué pour expliquer à la population le rôle du CCAS.

- École périscolaire : M. Christophe TESTI informe le conseil municipal que les travaux de la cantine avancent bien malgré un peu de retard. Les fonds leader ne seront peut-être pas demandés pour les travaux de l'école car les autres subventions ont été plus importantes que prévues.

M. le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas de convention pour la répartition du coût des travaux entre les communes membres du regroupement scolaire.

M. Christophe TESTI répond qu'il va en faire part au président du syndicat scolaire.

Le prochain conseil d'école aura lieu fin juin.

- Pompiers : M. le Maire demande à M. Olivier RAGOUILIAUX de faire un point sur les pompiers.

M. Olivier RAGOUILIAUX donne au Conseil les effectifs actuels : les pompiers sont au nombre de 6, peut-être 7, avec l'agent technique de la commune qui serait intéressée. A voir avec les maires des communes s'ils sont d'accord et lui donner les informations concernant la formation.

M. le Maire répond aussitôt favorablement.

M. Olivier RAGOUILIAUX indique qu'au vu des évolutions prochaines du centre, il faudra prendre en compte qu'il y aura des travaux à faire sur le bâtiment.

M. Florian LE ROUX précise que le point faible, c'est le local.

- Travaux abords mairie : M. Christophe TESTI dit que 2 sociétés sont venues sur place, les études devraient nous parvenir fin juin, avec et sans l'option accès PMR. Des choses simples ont été demandées.

M. Florian LE ROUX précise que l'idée n'est pas de mettre de l'argent dans des études mais voir directement avec les artisans et avoir un chiffrage plus précis.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande s'il est possible de voir directement avec une entreprise de terrassement ?

M. Christophe TESTI répond que c'est possible.

M. Jean-Baptiste MICHEL ajoute que l'accès PMR est une contrainte.

M. Christophe TESTI indique que les 2 dernières sociétés ont trouvé inutile d'en faire une et que cela fait augmenter les coûts.

M. le Maire précise que l'accès dit PMR sert également aux poussettes et vélos et qu'il souhaiterait voir à minima une rampe même si elle n'est pas PMR au sens des pentes.

- Divers : M. Jean-Baptiste MICHEL demande ce qu'il en est du grillage du lotissement.

M. le Maire répond que des devis sont fait mais qu'actuellement les coûts sont en hausse (60% de plus). M. le Maire dit que la commission dont il fait partie devra s'en occuper avant la vente des terrains côté RD3.

Mme Melissa PARISOT dit que cela va baisser.

M. Christophe TESTI informe le conseil que M. BIETH serait d'accord pour vendre sa licence IV mais qu'il n'a pas donner de prix pour l'instant.

DÉLIBÉRATION CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA RD3

M. le Maire revient sur la délibération à prendre à la suite de l'arrivée de M. Jean-Baptiste MICHEL. M. le Maire explique qu'il souhaitait attendre la présence de ce dernier avant de prendre une délibération.

M. le Maire présente le sujet qui concerne plus particulièrement les abords de la RD3. Il explique que les entrées de chaque propriété ne sont pas optimales, mais que des travaux sur cet axe engendreront de gros coûts car les réseaux doivent être enfouis avant. Un projet global doit être imaginé sur plusieurs années, avec un montage financier adapté. Il y a des entrées qui s'abîment plus vite que d'autres car elles sont plus utilisées, notamment les entrées de ferme. Il y en a deux sur la RD3, dont une en plus mauvais état. D'autres, rue de l'église, de la Potée et rue de Courtisols sont moins abîmées, mais il n'en demeure pas moins qu'un jour il faudra peut-être mener également une réflexion sur ces entrées.

Aujourd'hui, un agriculteur, en l'occurrence M. Jean Baptiste MICHEL, souhaite refaire son entrée très abîmée en continuité avec des travaux prévus dans sa cour.

M. le Maire rappelle que la voirie et les trottoirs sont à 20% à charge de la communauté de communes. Lorsque des travaux sont réalisés, elle en paye donc une partie.

M. Jean-Baptiste MICHEL prend la parole et indique à l'assemblée qu'il souhaite effectivement refaire son entrée. Il propose d'avancer les frais et que la commune le rembourse ensuite.

M. le Maire précise que le devis de M. Jean-Baptiste MICHEL a été transmis à la communauté de communes pour avis technique. Ces travaux qui représentent environ 10 000€ ne sont pas prévus au budget 2022. La trésorerie a été interrogée pour savoir s'il était possible de rembourser M. Jean-Baptiste MICHEL sur l'exercice 2023 avec une convention, devis, etc... C'est effectivement possible, cependant, M. le Maire dit que plusieurs questions se posent en priorité :

- est-on d'accord sur le principe de la demande ?
- doit-on créer un précédent avec des personnes qui ont les moyens de refaire leur entrée ?
- les entrées faisant partie du domaine public, les particuliers doivent-ils intervenir dans le choix de leur entrée ?
- est-ce qu'il doit participer au frais ou pas ?
- s'il participe, de combien ?

M. Jean-Baptiste MICHEL précise :

- que son entrée est fortement dégradée et qu'il trouverait dommage de ne pas lier les travaux pour avoir quelque chose de plus solide et que c'est pour cela qu'il a proposé d'avancer les frais.
- que pour lui, on ne doit pas déroger à la règle, que ce n'est pas au particulier de payer mais qu'il est grand temps de faire quelque chose.

M. Florian LE ROUX dit qu'effectivement, il y a des travaux à faire.

M. Jean-Baptiste MICHEL explique son projet : ce qui est dégradé actuellement sera purgé puis goudronné, des bordures installées et de la pelouse semée, et il précise qu'il a même prévu de faire passer 2 fourreaux sous l'entrée.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil écoutent ses arguments, puis M. le Maire lui demande de quitter la pièce afin de pouvoir délibérer.

M. le Maire demande à l'assemblée réitère ses questions énoncées préalablement et demande si l'assemblée trouve la méthode acceptable ? Celle-ci risquant de créer un précédent.

M. Christophe TESTI dit qu'il comprend le fond mais que la forme n'est pas acceptable. Si ça se fait, ce serait la première et la dernière fois. M. MICHEL pousse à faire faire des investissements à la commune, ce qui enlève de la capacité d'investissement pour les projets déjà en cours. D'un autre côté, il est conscient que cette entrée est fortement abîmée.

M. le Maire ajoute que c'est un conseiller et que c'est délicat d'arriver en mairie avec un devis et dire qu'il faut payer.

M. Florian LE ROUX dit que cela aurait dû être fait depuis longtemps, qu'il faudrait lancer des études.

M. le Maire rappelle qu'au début du mandat il avait dit à chacun de faire des devis pour des idées de projet ; Ce sujet doit être phaser et traité sur plusieurs années.

M. Florian LE ROUX explique que si on accepte, et que le choix du revêtement du projet global est différent, il n'y aura pas de continuité, et que cela ne peut pas aller. Il dit qu'il serait préférable de réaliser les entrées en béton lavé. On peut aussi proposer aux autres agriculteurs concernés.

M. Christophe TESTI dit que sur le domaine public, ce n'est pas au riverain de choisir le revêtement.

M. Florian LE ROUX propose de lui donner une solution d'urgence.

M. le Maire répond que c'est déjà fait mais qu'il a refusé que l'on pose de l'enrobé à froid sur la sortie arguant du fait que cela ne tiendrait pas.

M. le Maire demande si l'assemblée est d'accord pour accepter sa proposition, en sachant que cela va grever le budget de l'année prochaine.

M. Olivier RAGOULLIAUX rappelle qu'il faut penser aux travaux des pompiers en 2023.

M. Freddy LALLEMANT ajoute que c'est la commune le maître d'ouvrage et qu'on a donc notre mot à dire.

Mme Melissa PARISOT est d'accord avec M. Freddy LALLEMANT. La commune est le maître d'ouvrage et garde le choix des matériaux.

M. Christophe TESTI dit que si l'on accepte, cela resterait exceptionnel et qu'il faudra vraiment prioriser les projets.

M. Olivier RAGOULLIAUX dit que c'est compliqué, car même si c'est exceptionnel, le Conseil favorise quelqu'un de son assemblée.

M. le Maire rappelle qu'il a refusé la proposition de rebouchage des nids de poule.

M. Florian LE ROUX dit qu'il y a un vrai besoin même si c'est un conseiller.

M. Freddy LALLEMANT ajoute que le conseil doit recenser les besoins.

M. Christophe TESTI demande comment il finira son entrée si le conseil refuse sa proposition.

M. le Maire répond que ce sera avec de l'enrobé à froid fourni gratuitement par la communauté de communes, même s'il a refusé pour l'instant tout rebouchage.

A la question : Participation financière de M. Jean-Baptiste MICHEL ? La réponse est non.

Après délibération, l'assemblée se met d'accord pour mener une réflexion globale sur la RD3 et pour refuser la demande de M. Jean-Baptiste MICHEL. Les nids de poule seront rebouchés avec de l'enrobé à froid.

M. le Maire demande à M. Jean-Baptiste MICHEL de revenir dans la salle et rapporte la décision, à la majorité du conseil qui a bien conscience qu'il faut faire quelque chose, mais qui souhaite que le revêtement final soit identique sur toute la traversée. L'entrée sera réparée provisoirement avec de l'enrobé à froid et l'année prochaine, les entrées qui le nécessitent seront réparées en lien avec la communauté de communes et la commune.

M. Christophe TESTI ajoute que si chacun fait ce qu'il veut ce sera le « bazar », que la commune est effectivement en retard sur ce sujet, mais qu'on ne peut pas autoriser une personne et pas d'autres.

M. le Maire va demander aux services techniques de la communauté de communes de venir boucher les trous et ajoute qu'il est bien conscient que ce n'est pas carrossable devant chez lui, et que ce sera refait autant de fois que nécessaire.

M. Freddy LALLEMANT demande qui est dans la commission voirie pour faire le tour, recenser les besoins, demander des devis.

M. le Maire dit qu'effectivement cette commission doit travailler rapidement pour avoir des devis et permettre de discuter sur un phasage sur plusieurs années. Il précise qu'il est possible de réaliser les entrées par phasage avec un arrêt en bordure de chaque entrée, afin que le reste des aménagements soit entrepris plus tard.

M. Jean-Baptiste MICHEL prend acte de la décision du conseil et dit qu'il ne pense pas que ces travaux puissent être réalisés en 2023, ni même en 2024.

M. Christophe TESTI ajoute qu'il est possible de prévoir des travaux si des devis sont prêts lors de la commission finance préalable au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Mme Melissa PARISOT signale une voiture régulièrement garée avec des occupants au bout du chemin près de la voie ferrée.

M. le Maire se rendra sur place.

La séance est levée à 20h50
